

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay

Séance du 13 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le 13 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Madame Laurence MOLARD est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré 17 conseillers présents en début de séance, **(+ 2 pouvoirs)** la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- I - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 décembre 2020
- II - Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable Exercice 2019 par le Syndicat des eaux des cantons d'Annonay et de Serrières. (Délibération n°1)
- III - Motion contre la fermeture de la maison du don du sang du bassin annonéen (Délibération n°2)
- IV - Projet vidéo protection, ajout de 3 caméras supplémentaires place des Ecoles (Délibération n°3)
- V - Présentation des référents Gendarmerie de la Commune (dans l'attente de la confirmation des services de gendarmerie)
- VI - Questions diverses

I - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 décembre 2020

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 décembre 2020 est approuvé à **l'unanimité**

II – Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable Exercice 2019 par le Syndicat des eaux des cantons d'Annonay et de Serrières. (Délibération n°1)

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable relatif à l'exercice 2019 et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ce rapport. Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que ce document a été approuvé par le Bureau syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport décrit ci-dessus.

III - Motion contre la fermeture de la maison du don du sang du bassin annonéen (Délibération n°2)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une motion contre la fermeture de la maison du don du sang du bassin annonéen.

A l'automne 2020, les instances dirigeantes de l'Etablissement Français du Sang (ESF) ont annoncé cette fermeture pour le deuxième semestre 2021.

La maison du don du sang d'Annonay recueille chaque année de nombreux dons (3498 en 2019).

L'ESF envisage d'organiser des collectes une fois par mois dans une grande salle.

Cette nouvelle organisation va réduire le nombre de poches collectées. De plus, le confort des donateurs est moindre lors des collectes en salle et cela impactera sans aucun doute leur motivation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **S'OPPOSE** à la fermeture de la maison du don du sang du bassin annonéen.
- **CONDAMNE** cette désertification des services en milieu rural.

IV - Projet vidéo protection, ajout de trois caméras place des Ecoles (Délibération n°3)

Monsieur le Maire explique que conformément à la réglementation en vigueur une autorisation préfectorale est nécessaire pour l'installation de caméras de vidéo protection. La demande de la Commune a été faite le 4 décembre 2020.

A la suite de la visite d'un technicien sur le terrain et dans un but d'optimiser les coûts, il est plus judicieux pour le site au niveau des écoles de modifier les lieux d'implantation et d'ajouter trois caméras supplémentaires.

Une demande modificative sera adressée aux services de la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **VALIDE** l'installation de trois caméras supplémentaires pour le site des écoles.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander cette modification et à signer les documents nécessaires.

V - Questions diverses

Lors d'un prochain conseil municipal, seront présentés les gendarmes référents sur la commune.

La séance est levée à 20H29

